



**Opération « Al Mountazah 1-4 »**  
**A Bouknadel**

**Vente sur offre de prix**

**CAHIER DES CHARGES**  
**Cluses et conditions Concernant la vente, par la**  
**société AL OMRANE Rabat Salé Kénitra de lots de**  
**terrains de type « R+5 à RDC Commercial »**

**Dernier délai de dépôt des offres le : 08/05/2025 à 16h00**

**Lieu de dépôt :** Agence Al Omrane de SALE –  
Villa N : 33 Av Abdelkrim El Khattabi Hay Salam Salé

**Date de la commission : 09/05/2025 à 10h00**

**NB : Le présent cahier des charges est téléchargeable gratuitement sur le site  
web du Groupe Al Omrane**

**Al Omrane Rabat Salé Kénitra**  
**VENTE SUR OFFRE DE PRIX**

NOM&PRENOM : .....

CIN N° : .....

Demeurant à : .....

.....

Agissant pour le compte de la société : .....

Siège Social : .....

.....

N° RC : .....

**CAHIER DES CHARGES**

Clauses et conditions Concernant la vente, par Al Omrane Rabat Salé Kénitra de  
lots de Type **R+5 à RDC Commercial au lotissement « Al Mountazah 1-4 » à**  
**Bouknadel**

## **Article 1 : Objet**

Dans le cadre de sa politique de diversification de ses produits et afin de répondre à une demande accentuée de lots de terrain de type commercial sis à la ville de Salé, Al Omrane Rabat Salé Kénitra met en vente, sur offre de prix, des lots de terrains de type **R+5 à RDC Commercial**.

La cession des terrains sera consentie après sélection des dossiers par une commission qui retiendra **la meilleure offre en termes de prix**.

## **Article 2 : Personnes éligibles**

Peut participer à cette vente sur offre de prix, toute personne physique ou morale ayant la capacité financière requise à l'acquisition des lots et leur valorisation.

## **Article 3 : Passation de l'acte de vente**

La vente sera constatée par un acte notarié entre Al Omrane Rabat Salé Kénitra et l'acquéreur, lequel acte précisera, notamment, le lot vendu, sa consistance et son prix, auquel sera annexé un exemplaire du présent cahier des charges.

## **Article 4 : Clauses et conditions générales**

La vente est soumise :

- Aux clauses et conditions générales du présent cahier des charges ;
- Aux clauses de valorisation particulières des lots des terrains, déterminées par le plan d'urbanisme.

**L'acquéreur est censé faire une consultation des documents de l'urbanisme auprès de l'Agence Urbaine de Rabat Salé avant la soumission.**

## **Article 5 : Modalités de paiement**

Le prix de vente du lot de terrain sera réglé de la manière suivante :

- 50% dès l'acceptation de l'offre.
- 30% du prix de vente offert avant le 31/08/2025
- 20% du prix de vente offert avant le 30/11/2025

Le postulant produira dans son dossier d'offre une avance de **50% (Cinquante pour cent) du prix offert** pour le lot choisi, par **chèque certifié appartenant au soumissionnaire** ou par **chèque de Banque**.

A défaut du règlement des avances conformément à l'échéancier, l'acquéreur sera déchu de ses droits d'attribution sans préavis, et le montant de l'avance encaissée par Al Omrane Rabat Salé Kénitra, lui sera restitué avec déduction de la valeur de **5% du prix offert**.

Il est de même pour le cas de déchéance ou de désistement.

## **Article 6 : Désistement**

En cas de désistement de l'acquéreur au profit de la Société Al Omrane Rabat Salé Kénitra avant la passation de l'acte de vente, cette dernière prélèvera d'un commun accord, et sans mise en demeure préalable, à titre de clause pénale, cinq pour cent **(5%) du prix de vente** global de l'offre financière, sans qu'il soit possible de réduire cette pénalité par une action en justice.

Toutefois, la Société Al Omrane Rabat Salé Kénitra ne restituera l'acompte, déduction faite de la pénalité sus visée, qu'après la revente par elle-même du bien immobilier objet des présentes à une tierce personne, ce qu'accepte l'acquéreur expressément et sans réserve.

## **Article 7 : Réajustement du prix de vente**

Le prix de vente sera réajusté, après l'établissement du titre foncier parcellaire du lot en fonction de la superficie définitive du lot de terrain indiquée sur ledit titre foncier.

Si la variation entre la superficie approximative et la superficie définitive entre dans la marge de tolérance permise par la loi, à savoir 5%, aucune indemnité ni remboursement ne sera réclamé, ni par Al Omrane ni par le soumissionnaire.

## **Article 8 : Constitution du dossier de l'offre**

L'acquéreur devra impérativement déposer son offre sous plis fermé et cacheté ou signé contenant

- L'offre de prix du lot choisi (annexe 1) ;
- Déclaration sur l'honneur et engagement dûment signés et légalisés (annexe 2) ;
- Attestation de visite du lotissement (annexe 3) ;
- Chèque certifié d'un montant représentant l'avance de **50% (Cinquante pour cent)** de l'offre totale du lot choisi.
- Le présent cahier des charges dûment signé et légalisé (toutes les pages) avec la mention « lu et accepté sans réserve ».
- Copie du récépissé délivré par l'Agence d'AL OMRANE RSK à SALE.
- Personne physique : Copie de la carte d'identité nationale
- Personne morale :
  - Statut de la société,
  - Habilitations du gérant,
  - Copie de la CIN du gérant)
- Autorisation signée et légalisée du propriétaire du chèque dans le cas où le postulant n'est pas en possession d'un chéquier.

**N.B : Toute pièce manquante ou toute non-conformité des données relatives à l'offre, entraine le rejet par la commission du dossier du postulant défaillant**

## **Article 9 : Base de sélection des offres**

L'acquéreur fait sa meilleure offre relative au prix d'acquisition du lot (le prix annoncé par la société AL OMRANE Rabat Salé Kénitra est considéré comme étant une mise à prix).

Les offres sont jugées par la commission, désignée par le Directeur Général d'AL OMRANE Rabat Salé Kénitra, en présence d'un Notaire.

***Toutefois, la société Al Omrane Rabat Salé Kénitra se réserve le droit de conditionner l'acceptation de l'offre d'un postulant ayant proposé la meilleure offre, par la régularisation, par ce dernier, d'éventuelles attributions ultérieures, et ce, à travers le paiement du reliquat ou des échéances dues.***

## **Article 10 : Responsabilité de l'acquéreur**

L'acquéreur est réputé avoir pris connaissance de la situation du projet et son état d'avancement ainsi que de l'état physique et juridique du lot objet de son offre. Toute demande de précision, d'éclaircissement ou de documents peut être faite, par lui, en temps utile, auprès des services compétents ou le cas échéant auprès d'AL OMRANE Rabat Salé Kénitra avant la soumission. Il ne pourra arguer d'aucun défaut d'information pour justifier un quelconque manquement de sa part aux engagements souscrits.

## **Article 11 : Contrat de vente définitif**

L'acte de vente définitif sera établi après paiement intégral du prix de vente et la livraison du lot.

Avant l'établissement de ce contrat, les rapports entre AL OMRANE Rabat Salé Kénitra et l'acquéreur seront régis par le présent cahier des charges.

Le client s'engage à remettre à AL OMRANE Rabat Salé Kénitra le contrat de vente définitif établi par un notaire dans les 30 jours qui suivent la date de notification, par Al Omrane Rabat Salé Kénitra, de l'éclatement des Titres fonciers individuels du projet.

### **Article 12 : Impôts et Taxes**

Le soumissionnaire acquittera, dès son entrée en jouissance, de tous les impôts et taxes et notamment la TNB, auxquels le bien immobilier objet de la vente peut être assujéti à partir de la date de signature du procès-verbal de livraison ou l'attestation de paiement intégral et/ou du contrat de vente définitif.

Il prendra également en charge tous les frais liés à l'acquisition, notamment les droits d'enregistrement et les frais d'inscription, les honoraires de consultation, le cas échéant, ainsi que les honoraires de la rédaction du contrat.

Tout retard enregistré par le réservataire pour signer son contrat de vente et accomplir les formalités afférentes au transfert de propriété, induisant au paiement par la Société Al Omrane Rabat Salé Kénitra des montants supplémentaires de la taxe sur les terrains non bâtis, seront supportés par le soumissionnaire.

### **Article 13 : Conditions particulières :**

#### **Délai de valorisation du terrain :**

L'acquéreur devra dans un délai de **trois ans (3)**, à compter de la livraison du lot ou la signature du contrat de vente, conduire, achever les constructions et obtenir le permis d'habiter.

#### **Interdiction d'aliénation :**

Il est strictement interdit à l'acquéreur d'aliéner le lot de terrain avant la conclusion de l'acte de vente définitif et inscription de la propriété à la conservation foncière.

### **Article 14 : Règlements en vigueur**

L'acquéreur s'engage, pour lui et pour ses ayants droit, à se soumettre à tous les règlements, textes et lois en vigueur régissant le secteur de l'immobilier.

### **Article 15 : Election de domicile**

Pour l'exécution du le présent cahier des charges, les parties contractantes font élection de domicile à leurs adresses respectives.

Etant précisé que « l'acquéreur » s'engage à tenir le « vendeur » informé de tout changement d'adresse et problèmes y afférents, Il ne pourra arguer d'aucun défaut d'information pour justifier un quelconque manquement de sa part aux engagements souscrits.

### **Article 16 : Compétence**

En cas de litige l'affaire est soumise aux tribunaux de Salé.

Fait à ....., le.....

**Lu et approuvé,  
« L'acquéreur » ;  
(Signé et légalisé)**

# ANNEXE 1

## OFFRE DE PRIX

Je soussigné(e) : .....

C.I.N n° : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Je déclare que j'ai pris connaissance des caractéristiques du lot objet de ma soumission et je propose l'offre suivante :

N° de lot	Superficie (m <sup>2</sup> )	Prix unitaire proposé (DH/m <sup>2</sup> )	Valeur globale de l'offre (DH)

Signature de l'acquéreur ;

(1) L'acquéreur a pris connaissance que la superficie indiquée ci-dessus est susceptible de connaître une variation une fois les travaux de bornage seront réalisés.

(2) La valeur définitive du lot sera arrêtée en fonction de la superficie définitive après bornage et de l'offre proposée par m<sup>2</sup> lors de la demande par le postulant.

(3) L'acquéreur doit obligatoirement faire son offre au m<sup>2</sup> dans la troisième case et l'offre totale proposée dans la quatrième case

Signature de l'acquéreur

(Signé et légalisé)

:

## **ANNEXE 2**

### **DECLARATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENT**

#### **A – Pour les personnes physiques :**

Je soussigné ..... (Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon Nom personnel et pour mon propre compte

Adresse du domicile élu .....

N° C.I.N ..... Délivrée le.....à.....

#### **B – Pour les personnes morales :**

Je soussigné ..... (Prénom, nom et qualité an sein de la société)

Agissant au Nom et pour le compte de .....

Registre de commerce N° : .....

(Raison sociale et forme juridique de la société) .....

Adresse du domicile élu .....

.....

#### **DECLARE SUR L'HONNEUR**

- Avoir pris connaissance du cahier de charges régissant la vente du lot N°.....D'une superficie de .....m<sup>2</sup>, sis au lotissement « **Al Mountazah 1-4** » à Bouknadel ;

- Avoir pris connaissance de la situation physique et juridique du Lot objet de mon offre.

- M'engage à respecter les clauses du cahier des charges régissant la vente sur offre de prix du Lot objet de mon offre.

- A régler le prix proposé pour l'acquisition du lot dans les délais fixés dans le présent cahier des charges.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans toutes les pièces fournies à l'appui de mon offre.

**Signature de l'acquéreur**

(Signé et légalisé)

## ANNEXE 3

### ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Je soussigné .....

C.I.N N° .....

Agissant au nom et pour le compte de .....

Atteste, par la présente avoir visité le **Lotissement « Al Mountazah 1-4 »**  
**à Salé** en cours d'équipement par Al Omrane Rabat Salé Kénitra et  
reconnais avoir pris acte de son état physique, juridique et de son  
emplacement ainsi que celui du lot objet de ma candidature.

Signature de l'acquéreur

(Signé et légalisé)

**ANNEXE 4**  
**Opération « Al Mountazah 1-4 » à Salé**  
**Liste des lots mis en vente**

Opération	Type produit	N° Lot	Superficie	Prix/m <sup>2</sup> de base	Prix de vente de base
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	18	453	10 500	4 756 500
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	19	450	11 250	5 062 500
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	20	450	9 375	4 218 750
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	21	450	9 000	4 050 000
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	22	450	9 000	4 050 000
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	23	450	9 375	4 218 750
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	24	450	9 375	4 218 750
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	25	450	9 000	4 050 000
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	26	451	9 000	4 059 000
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	27	450	9 375	4 218 750
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	28	450	9 375	4 218 750
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	29	450	9 000	4 050 000
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	30	450	9 000	4 050 000
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	31	450	9 375	4 218 750
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	32	450	9 375	4 218 750
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	33	450	9 000	4 050 000
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	34	449	9 000	4 041 000
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	35	451	9 375	4 228 125
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	36	553	10 875	6 013 875
AL MOUNTAZAH 1-4	R+5 à Rdc Commercial	37	551	10 125	5 578 875